



Notice d'emploi N° 7525 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	OD Dispersion d'huile
Teneur en substances actives:	26.6 % méfenpyr diéthyl (300 g/l); 8.84 % iodosulfuron-méthyl-sodium (100 g/l)
Nom UICPA:	diethyl (RS)-1-(2,4-dichlorophenyl)-5-methyl-2-pyrazoline-3,5-dicarboxylate; methyl 4-iodo-2-[3-(4-methoxy-6-methyl-1,2,5-triazin-2-yl)ureidosulfonyl]benzoate, sodium salt

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Husar OD

Numéro d'homologation fédéral: A-5303	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 3019/0	Titulaire de l'autorisation étranger: Bayer Austria GmbH Geschäftsbereich für Pflanzenschutz, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Blé d'automne, Blé de printemps, Seigle d'automne, Triticale	dicotylédones, monocotylédones	Dosage: 0.05 l/ha Application: stade 13-32 (BBCH), post-levée précoce.	1, 2
Blé d'automne, Blé de printemps, Épeautre, orge de printemps, Seigle d'automne, Triticale	dicotylédones, monocotylédones	Dosage: 0.075 - 0.1 l/ha Application: stade 13-32 (BBCH).	1

Charges générales / agronomiques:

2 En mélange avec Iodo&DFF (0.5 l/ha)

Protection des utilisateurs:

1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.